

FICHE 7 : Instituts d'éducation motrice (IEM) en Pays de la Loire (internat et mixte)

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2007

-	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne *
Loire-Atlantique	3	158	176	85	53
Maine-et-Loire	1	15	18	11	15
Mayenne	0	0	0	0	0
Sarthe	1	50	49	48	50
Vendée	0	0	0	0	0
Total région	5	223	243	144	45

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition de la population par âges

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
REGION	moyenne	0,0%	0,0%	2,5%	4,5%	32,9%	35,0%	14,0%	11,1%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	40,8%	36,7%	0,0%	0,0%	

2 - répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	60,9%	39,1%	100,0%
	médiane	60,9%	39,1%	

3 - Répartition des populations en fonction des déficiences primaires dans les établissements pour handicapés

(cf. annexe 1 : nomenclatures des déficiences principales)

Niveau des indicateurs		ES41 Défiance totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (à l'exclusion de la surdi-mutité)	ES62 Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (ex : quadriplégie)	ES63 Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (ex : paraplégie)	ES64 Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (ex : hémip légie)	ES66 Déficiences motrices de la tête et du tronc	ES67 Autres déficiences complexes de la motricité	ES70 Pluri-handicap	ES80 Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoire	ES90 Poly handicap	ES99 Autres déficiences	Total ES
REGION	moyenne	1,7%	25,6%	20,1%	10,3%	1,3%	5,6%	26,9%	3,4%	3,4%	0,4%	100,0%
	médiane	0,0%	40,0%	18,3%	13,4%	0,0%	5,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

4 - indicateur d'activité

Niveau de l'indicateur		Durée moyenne de prise en charge (en jours)
REGION	moyenne	1 584,0
	médiane	1 806,0

La durée moyenne de prise en charge donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'utilisateur se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité.

5 – temps actif mobilisable

Niveau des indicateurs		TAM par rapport à la durée conventionnelle ou contractuelle de travail	Indicateur relatif à la formation
REGION	moyenne	0,995	27,9
	médiane	0,987	27,0

Le temps actif mobilisable (TAM) mesure le temps de travail dans l'établissement ou le service, temps disponible auprès des usagers, temps de transport et temps de présence dans le service ou l'établissement. La référence annuelle théorique de durée du travail est égale à 1 607 heures.

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés. Il est à rapprocher de l'indicateur relatif au TAM.

6 - indicateurs relatifs au personnel

(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		Qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	3,3%	4,9%	65,0%	7,1%	34,9%	12,4%	100,0%	1,411
	médiane	2,7%	3,6%	56,6%	6,5%	27,5%	16,1%		1,233

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

7 - indicateurs financiers - compte administratif 2007 - (en €par place)

Niveau des indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier	Indicateur relatif aux soins
REGION	moyenne	19 144,3	3 191,9	36,5	5 192,5	25,7
	médiane	15 238,3	3 441,5	30,0	4 702,6	23,5

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur d'immobilier mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.

L'indicateur relatif aux soins permet d'analyser le coût des soins dans les instituts d'éducation motrice (IEM) et les maisons d'accueil spécialisé (MAS). Il s'agit du recensement des dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction soins + dépenses inscrites aux comptes relatifs aux médicaments, matériel médical et honoraires, rapporté au nombre d'heure de présence effective des personnels médicaux et paramédicaux dans l'établissement.